

Création de structures de nidification pour abeilles sauvages – guide pratique



Les abeilles solitaires jouent un rôle essentiel dans la pollinisation des plantes sauvages et cultivées ainsi que pour la biodiversité.

Chaque espèce d'abeille sauvage a des exigences quant à son site de nidification, certaines nichent dans des sols sablonneux ou limoneux, d'autres dans des coquilles d'escargots ou encore, creusent des trous dans le bois mort et utilisent des tiges creuses de plantes ou des murs en pierres sèches.

Afin de favoriser les abeilles sauvages et augmenter la biodiversité sur une exploitation agricole, il est possible de mettre en place des structures de nidification. Dans le cas où une structure ne serait pas soutenue dans les réseaux agro-écologiques, elle pourrait être annoncée dans le cadre du projet Agriculture et pollinisateurs.

Résumé des contributions et du nombre de structures minimum selon la taille de l'exploitation

Contribution : 30.-/structure

Maximum de 1'500.-/exploitation/an

Taille de l'exploitation	Nombre minimum de structures
SAU < 5ha	5
5 ha < SAU < 20 ha	7
SAU ≥ 20 ha	9

Emplacement et entretien

Pour l'emplacement, privilégiez une orientation Sud/Sud-Est, à l'abri de la pluie et du vent pour que les larves puissent se développer correctement.

Ne produisant pas de miel, les espèces d'abeilles sauvages survivent à l'hiver, à l'abri du gel, uniquement sous forme d'œufs. Il est donc important de **maintenir les sites de nidification tout au long de l'année**. La proximité d'une prairie fleurie est également un critère à prendre en compte.

L'entretien consiste à ôter la végétation sur les structures aménagées ou à remplacer/renouveler certains matériaux.

Il est recommandé de **effectuer tous les trois ans** environ **vers la mi-avril** afin de laisser le temps aux hôtes de se réveiller après l'hiver et avant que d'autres ne viennent se reproduire.

Les différents types de structures

Il peut être intéressant de varier les structures et ainsi proposer plusieurs éléments sur un même site.

Tas de pierre

Ôtez la végétation (tonte rase ou retournement de mottes) sur une **surface de 4 m²** avec possibilité de faire plusieurs îlots de 0.25m² minimum (0.5*0.5m).

Recouvrez la surface de pierres de différents diamètres sur une hauteur de 50 cm environ.

En fonction du matériel à disposition, du sable peut remplacer les pierres.



Tas de bois

Entassez du bois mort au sol (éviter le bois de résineux et le bois traité) sur une **surface de 4 m²** avec possibilité de faire plusieurs îlots de 0.25 m² minimum (0.5*0.5 m) sur une hauteur d'environ 1 mètre. Utilisez aussi bien des branches fines que du matériel plus gros voire des souches.

Vous pouvez forer quelques trous de 2 à 10 mm de diamètre à la perceuse si vous avez utilisé des bouts de bois frais (les trous doivent être espacés d'au moins 2 cm).

Vous pouvez ajouter des fagots de tiges creuses (bambous, roseau, ...) et/ou de tiges à moelle (ex : sureau, mûre, églantier,...) à l'intérieur du tas.



Hôtel à insectes

Laissez libre cours à votre imagination pour créer une **structure d'au minimum** 30 cm de longueur (L) pour 40 cm de hauteur (H) et d'une largeur (l) d'au moins 10 cm. Un toit permettra à l'hôtel d'être fonctionnel plus longtemps. Orientez-le au Sud et surélevez la structure d'au moins 20 cm pour éviter l'humidité du sol. A l'intérieur de votre hôtel, vous pouvez créer différents compartiments qu'il s'agira de remplir.



Par exemple (Annexe 1) :

- Fagots de tiges creuses (bambous, roseaux, ...) et/ou de tige à moelle (ex : sureau, mûre, églantier,..). La longueur minimale des tiges doit être de 10 cm et les tiges doivent être coupées juste après un nœud. Les tiges à moelle peuvent être placées à l'horizontale comme à la verticale.
- Bûches percées de trous de 2 à 10 mm de diamètre : les trous doivent être espacés d'au moins 2 cm.
- Torchis de sable et d'argile : mélangez une terre sablo-argileuse avec un peu d'eau afin d'obtenir une pâte et remplissez le contenant de ce mélange.
- Pierre et sable grossier.
- Coquilles d'escargots vides.



Remarque : Pour retenir les matériaux, utiliser un bout de grillage de poulailler.

Il est important que tout soit bien tenu car les abeilles sauvages n'utiliseront pas les éléments si elles sentent qu'ils ne sont pas stables.

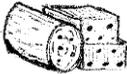
Arbres morts sur pied ou arbre avec branches mortes



Le bois mort offre de précieux sites de nidification pour les abeilles sauvages.

Ainsi, maintenez le plus longtemps possible le bois mort sur les arbres ou laissez sur pied les arbres partiellement ou complètement séchés.

Annexe 1 : Liste de quelques matériaux utiles pour les pollinisateurs et autres auxiliaires

Matériau	Insectes	Services rendus
Bûches percées (différents diamètres) 	Abeilles et guêpes solitaires	Pollinisation, prédation des nuisibles
Fagots de tiges creuses (bambou, roseau) 	Abeilles et guêpes solitaires	Pollinisation, prédation des nuisibles
Fagots de tiges à moelle (sureau, ronce) 	Abeilles et syrphes	Pollinisation, prédation des nuisibles
Briques en terre cuite munies de petits trous 	Bourdons solitaires	Pollinisation
Briques remplies de torchis 	Abeilles et guêpes solitaires	Pollinisation, prédation des nuisibles
Ecorces 	Araignées, mille-pattes	Prédation des nuisibles
Boîtes vides à fentes horizontales 	Papillons	Pollinisation
Pots en terre cuite remplis de paille (accrochés à une branche) 	Coccinelles, perce-oreilles et chrysopes	Prédation des pucerons
Coquilles d'escargots vides 	Abeilles solitaires	Pollinisation



Références

- Connaître et protéger les abeilles sauvages du Valais, Sonja Gerber, Jérôme Fournier, Antoine Stocker, Flavio Zanini, 2014, SFP, Etat du Valais, Sion
- Abeilles sauvages, comment les favoriser, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, 2016
- Favoriser les abeilles mellifères et les abeilles sauvages dans l'agriculture, Agridea,
- <http://www.avenirabeilles.ch/fr/agriculture>
- <http://www.birdlife.ch/fr/content/favoriser-les-abeilles-sauvages-et-les-habitats-riches-en-fleurs>
- http://www.lalibellule.ch/useruploads/ordonsfiles/construction_hotel.pdf

Crédit photos : Aurélie Heinis, DGAV. Pixabay.

Le projet « Agriculture et pollinisateurs » est proposé par la Direction générale de l'Agriculture et de la viticulture du canton de Vaud (DGAV) et par les cantons du Jura et de Berne, en collaboration avec Prométerre et la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), ainsi qu'avec le soutien de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).



JURA RE **CH**
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Kanton Bern
Canton de Berne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Fondation
Rurale
Interjurassienne
COURTEMELON LOVERÈSE

Prométerre
Association vaudoise de promotion
des métiers de la terre

Ce guide a été réalisé en collaboration avec le Parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut.

